

Mercredi «Découverte» 9h - 12h

Fiche d'inscription

Période 3 - du 12 décembre 2018 au 30 janvier 2019
à remettre au Service des Affaires Scolaires en Mairie
du lundi 26 novembre au vendredi 7 décembre 2018

Nom :

Prénom :

Cochez la classe de votre enfant

<input type="checkbox"/>	CP	<input type="checkbox"/>	CE1	<input type="checkbox"/>	CE2	<input type="checkbox"/>	CM1	<input type="checkbox"/>	CM2
--------------------------	----	--------------------------	-----	--------------------------	-----	--------------------------	-----	--------------------------	-----

Activités proposées durant la période 3

Théâtre -musique (une heure de chaque activité), tennis, atelier sur la découverte de la Réserve Naturelle Régionale des Etangs Loc'h

Le choix de l'activité pourra se faire au Service des Affaires Scolaires lors du dépôt de cette fiche ou par téléphone au 02 97 02 96 96

Accueil des Mercredis «Découverte»

8h30 - 9h / 12h - 12h30

Les enfants sont accueillis à l'école de Prat Foën dans les locaux de la garderie accessibles via le portail face au dojo.

Sortie des Mercredis «Découverte»

<input type="checkbox"/>	Mon enfant va à l'accueil de loisirs Saute - Mouton
<input type="checkbox"/>	Mon enfant rentre seul

Les parents ou représentants légaux déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur des **Mercredis «Découverte»**

A _____, le _____

Signature

INFOS À CONSERVER

Le choix de l'activité pour la période 3 se fera à partir du lundi 26 novembre auprès du Service des Affaires Scolaires en Mairie

⚠ le nombre de places par activité est limité

le coût à la charge des familles est de 30€ pour la période

En cas d'absence de votre enfant merci de contacter le service Affaires Scolaires 02 97 02 96 96 / affaires.scolaires@mairie-guidel.fr

et le coordinateur des **Mercredis «Découverte»** M. Erwan Rolles par SMS 06 67 19 85 42

«Les informations recueillies par le service des affaires scolaires font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des mercredis découverte. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès de rectification ou d'opposition au traitement de ces informations»